

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 12 septembre à 20 heures 00, le conseil municipal dûment convoqué le 5 septembre s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Dominique RABELLE, maire.

Sont présents : Dominique RABELLE, maire,

Fabienne DELHUMEAU-JAUD Fabienne, Patrick LIVENAIS, Jacqueline COUSSY, Jean-Jacques RODRIGUES, Corinne LEROLLE, Philippe SIMONAUD, adjoints ; Françoise DODIN, Catherine RASPI, Patrick BOUYER, Lisiane PELOU, Christophe CAVEL, Bruno DEUIL, Patricia PETIT-DODIN, Laëtitia CHAGUÉ, Grégory POITOU, Frédérique VITRAC, Yannick MORANDEAU, Marie-Anne GORICHON-DIAS, Pascal MARKOWSKY, conseillers municipaux.

Ont donné procuration : Adrien MAZERAT, adjoint, qui a donné procuration à Laëtitia CHAGUÉ, conseillère municipale, Sandra LAMY, conseillère municipale, qui a donné procuration à Corinne LEROLLE, adjointe, Éric PROUST, conseiller municipal, qui a donné procuration à Yannick MORANDEAU, conseiller municipal.

Sont absents : Jean-Luc BUTEUX, Dominique PRIVAT, Carole LALLEMAND, Sébastien ROBIN, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Est désigné secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales : Jean-Jacques RODRIGUES.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 23

**DÉLIBÉRATION N° 62-2022 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL**

Rapporteur : Monsieur Philippe SIMONAUD, adjoint

La carrière des agents municipaux évolue selon les lignes directrices de gestion telles que définies par délibération n° 114-2020 du conseil municipal en date du 14 décembre 2020 et par arrêté municipal n° 2020-149-4.1 du 24 décembre 2020, en ce qui concerne l'avancement de grade et le changement de cadre d'emplois.

Ainsi que les agents remplissant les conditions de carrière (grade) et ayant satisfait dans l'exercice de leurs missions aux exigences d'un service de qualité sont proposés dans les limites statutaires propres à chaque cadre d'emplois, à l'avancement de grade.

Considérant la nomination de Monsieur BÉCHÉ Tony, adjoint technique principal de 2<sup>ième</sup> classe, au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, de Monsieur LE TROCQUER Edouard, adjoint technique principal de 2<sup>ième</sup> classe, au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, de Monsieur MOUILLEAU Mathias, adjoint technique principal de 2<sup>ième</sup> classe, au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, de Monsieur VILLARD Angelo, adjoint technique principal de 2<sup>ième</sup> classe, au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, suite aux propositions ainsi faites par le centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime ;

Considérant la démission de Madame VINET Laurène, adjoint d'animation à temps non complet (TNC),

Considérant la mise à la retraite pour invalidité de Monsieur BÉNÉTEAU Philippe, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;

Considérant l'ouverture de 4 postes au grade d'adjoint technique à temps complet induite par la restructuration des services municipaux au niveau des services techniques et des écoles ;

Considérant le recrutement d'un adjoint administratif au poste de chargée de communication,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° 16-2022 du conseil municipal en date 28 février 2022 portant dernière modification du tableau des effectifs du personnel communal ;

Sur proposition de madame le maire,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

- **D'APPROUVER** la modification du tableau des emplois ci-dessus énoncées.

- **D'ADOPTER** en conséquence le nouveau tableau des effectifs du personnel communal tel que présenté ci-dessous :

## AR Prefecture

017-211703376-20220913-2022091362417-DE

Reçu le 13/09/2022

Publié le 13/09/2022

	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Vacants	Temps de travail
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>					
Directeur Général des Services (20 000 à 40 000 h)	A	1	1	0	TC
Attaché hors classe (détachement)	A	1	1	0	TC
Attaché	A	1	1	0	TC
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	2	1	1	TC
Rédacteur	B	1	0	1	TC
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	8	8	0	TC
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	3	1	2	TC
Adjoint administratif	C	4	4+(1)	0-(1)	TC
<b>TOTAL (1)</b>		<b>21</b>	<b>17</b>	<b>4</b>	
<b>FILIÈRE ANIMATION</b>					
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	1	1	TC
Adjoint d'animation	C	2	1	1	TC
Adjoint d'animation à TNC	C	2	0(-1)	2(+1)	23/35
<b>TOTAL (2)</b>		<b>6</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	
<b>FILIÈRE POLICE RURALE ET MUNICIPALE</b>					
Brigadier-chef principal de police	C	2	2	0	TC
<b>TOTAL (3)</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>					
Directeur des services techniques (20 000 à 40 000 h)	A	1	0	1	TC
Ingénieur territorial	A	2	1	1	TC
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	2	2	0	TC
Technicien	B	1	0	1	TC
Agent de maîtrise principal	C	6	5	1	TC
Agent de maîtrise	C	2	2	0	TC
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	11	7(-1)	4(+3)	TC
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	10	10	0	TC
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à TNC	C	1	0	1	28/35
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à TNC	C	1	1	0	33/35
Adjoint technique	C	11	7	4(+2)	TC
Adjoint technique à TNC	C	1	0	1	33/35
Adjoint technique à TNC	C	1	1	0	20/35
<b>TOTAL (4)</b>		<b>50</b>	<b>36</b>	<b>14</b>	
<b>FILIÈRE SANITAIRE ET SOCIALE</b>					
ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	0	TC
<b>TOTAL (5)</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL (1)+(2)+(3)+(4)+(5)</b>		<b>80</b>	<b>58</b>	<b>22</b>	

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

La maire,  
Dominique RABELLE



Le secrétaire de séance,  
Jean-Jacques RODRIGUES

La maire soussignée  
certifie le caractère exécutoire  
de la présente délibération télétransmise  
au représentant de l'État le 13 septembre 2022  
et publiée sur le site internet de la commune le 13 septembre 2022  
Dominique RABELLE

